

POUR LA DISPEPSIE OU MAUVAISE DIGESTION, BUVEZ L'EAU ST-LÉON APRÈS CHAQUE REPAS, ET AVANT DÉJEUNER POUR LA CONSTIPATION.

Gingras, Langlois & Cie Vis-à-vis l'Archevêché.

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT"

POUR LA DISPEPSIE OU MAUVAISE DIGESTION, BUVEZ L'EAU ST-LÉON APRÈS CHAQUE REPAS, ET AVANT DÉJEUNER POUR LA CONSTIPATION.

Gingras, Langlois & Cie Vis-à-vis l'Archevêché.

Adresse : LA JUSTICE, QUÉBEC.

VENDREDI, 14 MAI 1886.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

Vêtements de dessous POUR MESSIEURS

Je viens de recevoir d'Europe un magnifique assortiment de Froques et Caleçons pour messieurs, en :

COTTON, MERINO, CACHEMIRE, ET EN SOIE.

Que j'offre à des prix défiant toute concurrence.

JUGÉZ :—Caleçons et Froques, toute grandeur, en Coton, depuis 25c.

Caleçons et Froques, toute grandeur, en Merino Écossais et Allemand, depuis 40c.

Caleçons et Froques, toute grandeur, en Cachemire, depuis 60 c.

Caleçons et Froques, toute grandeur, en Soie tissée, depuis \$1.75.

Venez voir ces magnifiques valeurs, nous nous ferons un plaisir de vous les montrer.

L. A. BERGEVIN,

35 à 45, Rue Notre-Dame.

28 avril 1886.

FEUILLETON DE LA JUSTICE.

11

La Morte

DEUXIÈME PARTIE

Journal de Bernard

Elle désirait entendre la messe tous les matins à Saint-Augustin, comme elle avait coutume de l'entendre autrefois dans la petite église de Varaville. Cette observance n'était pas seulement pour elle, la satisfaction d'un devoir religieux ; c'était un souvenir particulièrement doux à son imagination et à son cœur.

C'était l'heure où, prosternée sur sa chaise, la tête dans ses mains, elle ressentait à travers ses prières, toutes les impressions des années lointaines, des années sans trouble, c'était le moment où elle revoyait les sentiers qui menaient par les champs du château à l'église ; où elle croyait respirer l'odeur des épinettes roses des haies et entendre craquer au soleil le vieil if du cimetière.—Cependant elle avait eu tort, et elle le reconnut. Dès le lendemain du jour où elle avait reçu la visite et les admonestations de la duchesse, elle dit simplement à son mari qu'elle était tourmentée du désir de remonter à cheval, et surtout d'y monter avec lui le matin.

Bernard étonné la regarda fixement puis lui prenant la main. —Vous me faites plaisir Alette car je suis fier de vous et j'aime à vous montrer.

De telles paroles, si rare dans la bouche d'un mari, et surtout d'un mari réservé et railleur comme l'était M. de Vaudricourt, ne pouvaient que remuer délicieusement le cœur de la jeune femme et la mettre en goût pour d'autres sacrifices.

Elle sortit donc dès ce moment de sa retraite, accepta à des invitations, se montra plus fréquemment dans les théâtres l'hiver, sur les champs de courses l'été, et n'opposa plus enfin la même résistance au courant. Bernard, pour l'encourager, fit lui-même des efforts généreux : il modifia un peu ses habitudes, il négligea quelques distractions personnelles, et délaissa souvent son cercle pour accompagner sa femme dans le monde.

Leurs deux existences se rapprochèrent et il y eut à cet instant dans leur union une sorte de renouveau, dans leurs relations, une sorte de reconnaissance mutuelle et de gaieté tendre qui donnèrent sans doute à Mme de Vaudricourt quelques-uns des jours les plus heureux de sa vie.

II

Cependant la vie mondaine à Paris est un terrible engrenage, où il est bien difficile de ne pas passer tout entier quand une fois on s'y est laissé prendre ; madame de Vaudricourt ne tarda pas à subir la fatalité de cet entraînement où les invitations s'engendrent l'une l'autre, où les relations se multiplient à l'infini, où les obligations s'enchaînent comme les plaisirs, où les occasions pullulent. Elle ne tarda pas à sentir d'abord avec ennui, et bientôt avec effroi, que sa liberté, son temps, sa personnalité même lui échappaient, qu'elle appartenait au monde et qu'elle ne s'appartenait plus.

Mais ce ne fut pas là, au milieu de son existence nouvelle, sa seule appréhension ni sa seule tristesse. Elle était entrée pleinement alors dans cette société bruyante qui s'appelle elle-même complaisamment tout Paris et qui se croit une élite parce qu'on ne voit qu'elle, qu'on entend qu'elle, qu'on ne parle que d'elle, et qu'on en parle trop.

Ce qui devait choquer à première vue cette jeune femme qui était par le sang, par le cœur, et par l'éducation une si pure Française, c'était le caractère cosmopolite qui semblait envahir de plus en plus la société parisienne. On sait en effet

quel rôle actif y joue l'élément étranger. Assurément il y a un bon nombre d'étrangers et parcellément d'étrangers, qui sont aussi parfaitement aimables que respectables, même en France.

Mais de même qu'on voit des Anglais se présenter sans façon dans nos théâtres avec des costumes qui les feraient mettre à la porte des leurs, de même on voit trop d'étrangers traiter Paris comme un lieu équivoque où l'on peut se permettre des libertés qu'on ne se permettrait pas chez soi, et s'amuser en déshabillé. Ce sans-gêne, cette excentricité insouciance, cette mauvaise tenue, ce dédain de l'opinion sont des défauts qui ne sont pas français, mais qui tendent à le devenir par la continuelle importation.

Cette tendance, si caractérisée à notre époque, et qui altère de plus en plus nos qualités nationales (l'Angleterre par parenthèse sait mieux se garder), cette tendance n'était pas le seul côté du monde parisien qui blessât les instincts, les idées et les sentiments d'Alette.

A mesure qu'elle y entra plus avant et qu'elle le connaissait de plus près, elle se sentait lasse parfois jusqu'à l'écoeurement du bavardage superficiel qui est si facilement alimenté à Paris, par les actualités de chaque jour et qui semble abaisser tous les esprits sous le même niveau de banale médiocrité.

Elle entendait dix fois par jour dans dix salons différents le même jargon, le même commérage fiévreux et vide, la même insupportable gouaillerie boulevardière, les mêmes jugements en l'air, les mêmes mots, les mêmes plaisanteries empruntées à la pièce nouvelle, et parfois à l'argot inepte des cafés-concerts. Jamais rien de neuf, des pontanés, de personnel dans ce fatigant verbiage.

Elle voyait avec une secrète stupeur cette foule mondaine uniquement occupée de mouvement et de plaisir et comme en proie à une sorte de danse Saint-Guy qui l'en traînait du bercéau à la tombe dans un tourbillon épileptique. Cela lui rappelait cette ronde maudite du moyen âge, ces gens condamnés à danser jusqu'à la mort dans le cimetière de l'église qu'ils avaient profanée. Elle se demandait ce qui pouvait rester dans un affolement pareil, pour la vie de famille, pour l'intérieur, pour l'étude et pour la culture de l'esprit, les retraites de la pensée dans les régions supérieures, enfin pour l'intervalle entre la vie et la mort. Elle s'effrayait de se sentir emportée elle-même dans ce mouvement, comme par un flot irrésistible, et de ne pouvoir reprendre pied.

Des dégoûts plus profonds lui montaient aux lèvres quand elle assistait par hasard à certains entretiens que le relâchement du goût et du sens moral favorisait par d'étranges lectures, à mis à la mode jusque dans les salons, quand elle entendait par exemple des femmes bien nées parler couramment entre elles ou même avec les hommes de curiosités physiologiques, de dépravations latentes, de désordres monstrueux.

Et de vices peut-être inconnus aux

Ses tristesses et ses révoltes s'exaltaient encore quand elle se disait qu'en France et au dehors, on jugeait du ton et des mœurs de la société française sur l'échantillon de cette élite artificielle, mêlée et tapageuse dont les fêtes, les aventures les scandales les toilettes faisaient chaque matin, la joie des reporters et la jubilation railleuse du public.

—A l'heure du siècle où nous sommes, et dans l'état des esprits en France, au moment où une sorte de jacquerie morale en attendant mieux déchaine dans les foules populaires des appétits et des convoitises dévorantes sans frein, Mme de Vaudricourt, sans s'occuper autrement de politique, était atterrée de voir chez la partie la plus apparente des classes supérieures une si belle insouciance et une préoccupation si exclusive de se divertir. Il lui semblait être sur un bâtiment en perdition, où les officiers, au lieu de faire leur devoir, s'enivraient avec l'équipage.

Ce qu'il y avait de pis, c'est que peu à peu, elle sentait sa pauvre âme se troubler. Cette vie d'une frivolité, d'une vanité et d'une sensualité à outrance n'est saine pour personne, et même pour une créature aussi noble, aussi pure qu'Alette elle ne valait rien.

Dans ce monde si différent d'elle-même, si étranger et si formé aux pensées de l'ordre idéal, elle arrivait pas moments à se croire une personne singulière, excentrique, qu'une éducation exceptionnelle avait peut-être jetée hors du vrai. Sa foi sans doute n'était pas sérieusement atteinte.

Mais il lui paraissait quelquefois extraordinaire d'être, dans cette grande foule, seule de son espèce. Il était évident, par exemple, que la religion qui était pour elle, si essentielle et si principale, n'était plus pour

la très grande majorité des gens de son monde, qu'une sorte de tradition de bon goût et de usage de bienséance, qu'en sortant de l'église le dimanche on la laissait sur les marches jusqu'au dimanche suivant, et que dans l'intervalle personne n'y pensait.

Au milieu d'une société de fous, la raison la plus solide se sent ébranlée, et c'était avec un sentiment d'épouvante qu'Alette se demandait si le scepticisme et l'indifférence de son entourage ne la gagneraient pas quelque jour.

Cependant sa fille grandissait, et Mme de Vaudricourt commençait à se tourmenter pour sa petite Jeanne en même temps que pour elle-même. Comment pourrait-elle l'élever suivant son cœur dans un milieu où l'air était comme chargé non seulement d'incrédulité mais d'impudeur ? Dans une ville où elle voyait étalés, jusque devant la porte des collèges et même des lycées de jeunes filles, des livres à gravures qui se cachaient autrefois dans les bibliothèques borgnes de Bruxelles et de Genève ?

Comment préserver la chère petite de tant d'odieux contacts ? d'enseignements funestes, des propos équivoques du salon et de l'antichambre, de la perversité des uns, de l'insouciance morale de tous ? Afin d'éviter au moins un de ces dangers, Alette avait confié sa fille aux soins exclusifs d'une vieille bonne nommée Victoire Genest, qui l'avait élevée elle-même et qu'elle avait amenée de Varaville. Cette vieille Victoire, qui était de la race à peu près éteinte aujourd'hui des domestiques honnêtes dévoués et grondeurs, allait presque chaque après-midi promener Jeanne au parc Monceaux ou aux champs Élysées.

(A suivre)

LE DEVOIR DIFFICILE

QUESTION DE MORALE

(Suite et fin.)

Il réussit très bien à les élever ; son fils devint un bon ouvrier, et alla se marier et s'établir dans une autre ville ; sa fille épousa un marchand qui avait une boutique assez bien achalandée et le maître d'école de la ville, qui avait pris le dernier en affection, parce qu'il étudiait très bien, le demanda à son père lorsqu'il eut quinze ans, pour l'aider à tenir son école, et promit, s'il se conduisait bien, de la lui laisser au bout de quelques années.

Le jour où Paul eut établi son fils chez le maître d'école, et où il put se dire par conséquent que ses enfants n'avaient plus besoin de lui et n'étaient plus exposés à la misère s'ils le perdaient, il se sentit délivré d'un grand poids, et dans la joie qu'il éprouvait, il lui sembla qu'il éprouvait tout le courage que, depuis douze ans environ, il paraissait avoir perdu ; car il y avait douze ans qu'était arrivé l'événement qui l'avait rendu si malheureux. Il quitta son travail de meilleure heure qu'à l'ordinaire, et alla se promener seul. Pour la première fois depuis douze ans, il tourna ses pas du côté de la rivière, en pensant aux différentes personnes qu'il en avait tirées avant le jour fatal qui lui avait ôté sa hardiesse. C'était un soir d'automne ; le temps était sombre et froid, les pluies avaient grossi la rivière, un vent violent l'agitait ; elle était à peu près dans le même état que le jour où Paul l'avait vue pour la dernière fois. Il s'en approcha et la considéra attentivement : "La rivière est bien grosse, dit-il ; eh bien, si je m'y jetais aujourd'hui, je suis sûr que je m'en tirerais." Et il disait cela, parce que, n'ayant plus la crainte de manquer à ses enfants, il ne pensait pas au danger, mais seulement à tous les moyens de s'en tirer.

En levant machinalement les yeux sur le pont, à l'endroit où était tombé le pauvre homme qu'il n'avait pu secourir, comme il ne faisait pas encore nuit, il vit s'approcher du parapet quelqu'un qui lui parut être un très jeune homme. Ce jeune homme regarda l'eau quelque temps, et Paul pendant tout ce temps ne cessa de le regarder. Enfin, il monta sur le parapet, et avait l'air de chanceler sur ses jambes. Paul lui cria : "Vous allez tomber ;" mais dans le même moment le jeune homme prit un élan et se jeta dans la rivière.

Paul, comme s'il en avait eu un pressentiment, avait déjà la main sur son habit. Il l'arracha, le jette, et est dans la rivière pres-

que aussitôt que le jeune homme, nageant du côté où il l'avait vu tomber, et tâchant de l'atteindre avant qu'il fût arrivé au tourbillon, où il savait bien qu'ils périeraient tous deux. Il l'atteint comme il se débattait encore sous l'eau ; il plonge ; mais par un mouvement naturel à ceux qui se noient, même quant ils se sont noyé exprès, le jeune homme s'accroche à Paul et lui serre les jambes de manière qu'il ne peut plus nager. Ils allaient périr ; mais Paul trouve heureusement moyen de dégager une de ses jambes, et donne au jeune homme un grand coup de pied, qui lui fit lâcher prise. Il le ressaisit alors par les cheveux, et remonta sur l'eau. Le jeune homme était sans connaissance : Paul l'entraîne en nageant d'un bras. Dans ce moment, le vent était terrible ; il s'y joignait une pluie violente qui lui troublait la vue ; le vent et le courant de l'eau l'entraînaient du côté du tourbillon. Paul redoubla d'efforts ; il se sentait animé d'une vigueur extraordinaire ; enfin il parvient à s'éloigner du tourbillon, gagne le bord, prend terre, et les voilà sauvés.

Le jeune homme était comme mort ; mais Paul, qui avait sauvé plusieurs noyés, savait comment on les rappelle à la vie. Il porte le jeune homme sous un arbre très épais, à l'abri de la pluie, et là il lui donne tous les secours qu'il peut lui donner dans un lieu pareil. Il parvient à le ranimer un peu, et dès qu'il l'entend respirer, il le charge sur ses épaules, et retourne le plus vite qu'il peut à la maison, où à force de soins, le jeune homme revient tout-à-fait. Il avait environ dix-sept ans, et paraissait exténué de misère et de maladie. Dès qu'il put parler, Paul lui demanda ce qui l'avait porté à se jeter dans la rivière.

Le jeune homme, qui s'appelaient André, lui répondit que c'était la misère et le désespoir. Il lui raconta que, douze ans auparavant, son père, qui était un chaudronnier ambulancier, s'était noyé, à ce qu'on croyait par accident, dans cette même rivière, où l'on avait retrouvé son corps quelques jours après. Paul frissonna lorsqu'il entendit cela ; mais il ne dit rien. André continua à lui raconter qu'il avait vécu jusqu'à l'âge de dix ans avec sa mère, qui le soutenait avec son travail ; qu'il l'avait perdue alors, et avait tâché de gagner sa vie lui-même en travaillant de côté et d'autre, tantôt aux moissons, tantôt dans les granges, tantôt à servir les maçons ; qu'il avait souffert, souvent manqué ; qu'enfin il était tombé malade, et qu'au sortir de l'hôpital, encore convalescent, n'ayant ni argent, ni asile, ni travail, il avait été obligé de coucher dans les champs et de passer deux jours sans manger, et avait achevé de s'étendre ; qu'enfin, le soir du second jour, se trouvant sur le pont d'où on lui avait dit qu'était tombé son père, et presque hors d'état d'aller plus loin, le désespoir l'avait pris, et qu'il s'était jeté dans l'eau. Paul, en écoutant ce récit, pensait : "Puis-que j'ai sauvé celui-là, peut-être j'aurais pu sauver l'autre."

Mais il pensait ensuite : "Cependant si nous avions péri tous deux, mes enfants se seraient trouvés dans la même situation qu'André." Il jouissait beaucoup de l'avoir sauvé, et se promettait, après ce nouvelle essai de ses forces, de ne plus craindre l'eau et la grosseur de la rivière, puisque d'ailleurs ses enfants n'avaient plus besoin de lui.

Il ne put pourtant pas exécuter sa résolution ; car le lendemain du jour où il avait sauvé André, il fut saisi d'une fièvre violente, avec des douleurs très aiguës dans tout le corps. En sortant de la rivière, occupé à soigner André, il n'avait pu se sécher, et même n'y avait pas pensé, en sorte que l'humidité qu'il avait gardée si longtemps, lui avait causé un rhumatisme goutteux. Le lendemain et le surlendemain, le mal alla empirant ; on désespéra de sa vie. Il avait des moments de délire où il se tourmentait pour ses

enfants ; mais quand il reprenait connaissance et pensait qu'ils les avait tous établis, il paraissait vraiment heureux, malgré ses douleurs. André, qui commençait à reprendre de la force, le soignait avec zèle et pleurait à côté de son lit, quand il le voyait plus mal. Paul ne meurt pas ; mais il demeura sujet à des douleurs qui le privaient quelquefois entièrement de l'usage de ses membres. "Jour de Dieu ! disait-il quelquefois en riant, quand il se sentait pris par un bras ou une jambe, si j'étais devenu comme cela avant d'être tabli mes enfants !" André qu'il avait gardé chez lui, et qui avait de bons sentiments et de l'intelligence, apprit son métier assez bien pour l'aider quand il pouvait travailler sous sa direction quand il était malade. La boutique continua de prospérer, d'autant plus qu'on s'intéressait à Paul et à André ; et Paul, quand il parlait du père d'André, disait : "Le pauvre homme ! Dieu veuille avoir son âme ! mais je suis sûr qu'il m'a pardonné, car il a bien vu que je n'avais pu faire autrement."

M. de Flaumont se tut, et les enfants attendirent un instant pour voir si l'histoire était finie. —Ah ! dit ensuite Henri, avec un grand soupir, je suis bien aise de la fin de cette histoire. Clémentine. —Oui ; mais ce pauvre Paul qui est resté accablé de rhumatisme. Gustave. —Il est sûr que sa bonne action n'a pas été trop bien récompensée. M. de Flaumont. —Elle l'a été comme une bonne action doit s'attendre à l'être, par le sentiment d'avoir bien fait. C'est là la récompense qui revient, et qui est tout-à-fait indépendante des suites qu'elle peut avoir d'ailleurs. Clémentine. —Cela fait pourtant de la peine de voir un honnête homme qui souffre pour avoir bien fait. M. de Flaumont. —Cela ferait plus de peine encore s'il avait mal fait. Aimerais-tu mieux qu'il n'eût pas sauvé André ? Clémentine. —Oh ! non. M. de Flaumont. —Il aurait encore été possible que Paul en mourût. Dans ce cas-là même, aurait-on pu regretter qu'il se fût exposé pour sauver André ? Henri vivement. —Non, certainement, on n'aurait pas pu le regretter.

M. de Flaumont. —Cela vous prouve que la récompense est, comme je vous l'ai dit, tout-à-fait indépendante de l'action ; car enfin si un ouvrier faisait de l'ouvrage pour quelqu'un qui ne le paierait pas, vous regretteriez qu'il eût fait cette ouvrage, parce que son salaire est la récompense naturelle de son travail, au lieu que vous ne regretteriez jamais qu'un homme ait fait une bonne action, même quand elle lui aurait mal tourné, parce que vous sentirez toujours qu'il a été payé par son action même.

Au surplus, mes enfants, ajouta M. de Flaumont, ne croyez pas que la vertu soit toujours difficile. Nos véritables devoirs sont assez ordinairement placés autour de nous, de manière à ce que nous puissions les remplir sans de grands efforts. Mais cependant comme il peut arriver que les efforts nous deviennent nécessaires, il faut s'être donné de quoi les soutenir. Il faut avoir préparé son âme à regarder le devoir comme aussi indispensable quand il est difficile que quand il ne l'est pas. Il faut en même temps avoir préparé son esprit et n'ont point augmenter les difficultés, au point de les rendre impossibles. Aussi il ne faut point s'exagérer un devoir, parce que cela le ferait manquer à d'autres ; mais, après s'être bien dit qu'il ne peut exister en même temps deux devoirs contraires, il faut dans les cas difficiles, s'attacher au point le plus important, et regretter seulement sur le reste de ne pouvoir suivre ses sentiments, sans regarder comme un devoir ce qu'un autre devoir nous a empêchés de faire.

Vêtements de dessous POUR TOUT LE MONDE

Froques et Caleçons pour hommes, Froques et Caleçons pour hommes, Froques et Caleçons pour hommes.

Dans toutes les Grandeurs, Dans tous les Goûts, Dans tous les Prix.

Pour hommes de Petite Taille, De Taille Moyenne, Et de Grosses dimensions.

L. A. BERGEVIN, 35 à 45, Rue Notre-Dame, 28 avril 1886.

Le Dr E. Pelletier

A transporté son bureau et sa résidence, du No. 319, rue St-Jean, au No. 137, rue Ste-Anne, (près de l'Esplanade). Québec 4 mai 1886. 121-215



Jos DONATI Watchmakers Jewellers

No. 158, RUE ST-JEAN, (EN DEHORS), QUEBEC.

L'assortiment varié et considérable qu'il vient justement de recevoir et consistant en : ARGENTERIES de toute espèce, MONTRES en Or et en Argent, CHAINES en Or, Argent et Cheveux, ÉPINGLETTES de toutes sortes pour Dames et Messieurs, BRACELETS, COLLIERS, LOQUETS pour Dames, JONCS unis et gravés, Jones de toutes sortes, PENDANTS - D'OREILLES dans les goûts les plus variés, BOUTONS DE CHEMISES en Or et en Pierre, nouveau genre, HORLOGES unies et de fantaisie, derniers patrons.

Ayant été acheté au comptant lui a valu une diminution de 20 par cent sur les prix ordinaires, ce qui le met en état de pouvoir l'offrir au public à des prix défiant toute concurrence.

Le soussigné tenant établissement depuis 22 ans se croit en état de pouvoir offrir au public toutes les garanties désirables, pour l'exécution de tout ouvrage, soit pour faire ou réparer toute espèce de CHRONOMÈTRES, MONTRES, HORLOGES, BIJOUTERIES, ETC., ETC.

JOSEPH DONATI, Horloger et Bijoutier, 24 mars 1886. 3m.—149

GRAINES NOUVELLES !

GRAINES NOUVELLES ! !

Nous venons de recevoir des principales maisons Anglaises et Françaises, par les Steamers "Vancouver" et "Circassian", un approvisionnement nouveau de

GRAINES DE JARDINS ET DE FLEURS

Nous garantissons qu'elles répondent aux noms sous lesquels nous les vendons. Nous adressons des CATALOGUES à tous ceux qui en feront la demande sur envoi de frais de poste

JOHN E. BURKE,

Dispensaire de Québec,

2, RUE De La FABRIQUE 24 mars 1886. 6c—146

DOMINION HOUSE!

Coin des rues D'Aiguillon et Ste.-Genevieve.

PENSION A LOUER.

Le soussigné désire louer toute la partie de son hôtel qui a rapport à la pension, c'est-à-dire les 2e et 3e étages, meublés ou non, et comprenant 17 chambres à couche, deux grands salons, deux belles salles, une tabagie, une spacieuse salle à dîner, une grande cuisine avec un magnifique poêle range et tous les ustensils.

CONDITIONS LIBÉRALES

Jamais occasion plus avantageuse ne s'est offerte aux personnes qui désirent tenir une maison de pension. L'établissement est très bien situé et ne peut être en meilleur ordre, et la clientèle est toute faite.

JOS. POITRAS, Propriétaire, 1m—131, 18 mars 1886.

Sommaire des Annonces.

Wm. Kennedy : Attention ! Attention ! P. C. D'Auteuil : Efficacité des journaux. Traverso de St-Romuald et Sillery. Traverso de l'Isle d'Orléans. Dr J. A. Maréchal, médecin-chirurgien. Hôtel du Peuple : M. O. Bélanger. Chaussures ! Chaussures ! : J. E. Comtois Windsor Hotel : Capt. Joseph Duchêne. La compagnie de navigation des bateaux à vapeur de Québec. Villeneuve & Frère : Ouverture d'un superbe magasin. Jos. Lepage : Huile de charbon. Cyr. Tessier : Succession de feu l'honorable juge Thos. McCord. Jos. Motard : Avis. J. E. Morrison : Pharmacien-chimiste. L'esprit d'entreprise : MM. Gagné & Labrie. M. J. Williams : Barbiers demandés. Joseph Guillemette : Chaussures ! Chaussures ! MM. Gingras, Langlois & Cie. : Eau St. Léon. Jos. Donati : Hologer et bijoutier. J. F. O'Brien : Chapeaux. Jos. Poitras : Dominion House. Révd L. A. Déziel, Ptre—Instituteur.

Quand l'iniquité aura couvert toute la terre, si la justice a pu se cacher à l'ombre d'un brin d'herbe, c'est assez pour qu'elle grandisse et parfume les trois mondes. EDGAR QUINBY.

LE DANGER D'UN PARTI NATIONAL

Les journaux de la corde nous ont chanté sur tous les tons que la formation d'un parti national français serait le signal de l'organisation d'un parti national anglais contre nous. Ces journaux qui n'écrivaient que dans un but de parti, oubliant qu'ils étaient de leur dignité nationale, ont réussi à convaincre bon nombre d'honnêtes gens qu'il y aurait grand danger pour nous à vouloir résister aux soufflets et aux insultes de la majorité anglaise. Aussi ce parti national a perdu momentanément un grand nombre d'adhérents.

Et cependant que voyons-nous ? La partie anglaise de la province de Québec est décidée elle à former malgré tout un parti national anglais. Nous voyons des gens comme M. Joly, M. Watts, M. Cameron, M. Stephens et M. White oublier leurs liaisons politiques et s'unir au parti de la corde. Le parti national anglais est en conséquence formé et il n'a pas attendu pour cela que ses droits fussent menacés.

Nous signalons ces faits à nos nationaux dans la province de Québec et nous leur demandons ce qu'il y a à faire sous les circonstances.

Pour notre part nous sommes décidés à aller très loin. Lorsqu'il s'agit d'une question anti-française, la race supérieure s'unit pour nous écarter. N'y a-t-il pas moyen de faire comprendre aux nôtres que nous pouvons adopter la même ligne de conduite.

Nous émettons cette idée pour aujourd'hui, à titre de suggestion et tout en attendant que nous puissions nous en occuper plus sérieusement. Nos chefs nous ont sacrifié pour ne pas déplaire à la majorité, et le résultat de cette abdication nationale n'a pas empêché la majorité de s'unir contre nous ; et le parti libéral va souffrir aujourd'hui de la défection de ses alliés dans le parti anglais.

Le parti de la corde chante victoire. Quelques soient les moyens pour lui de garder le pouvoir, qu'il faille en rien d'unir aux fanatiques ennemis de notre race, peu lui importe. La province de Québec va-t-elle sanctionner cette monstrueuse alliance au détriment de ses droits ? L'avenir le dira.

Législature Provinciale.

Séance du 13 mai.

L'orateur prend le fauteuil à 4.10 heures. On procède aux affaires de routine. L'hon. M. Marchand fait motion qu'il soit permis de renvoyer au comité des bills privés un bill qui en a été rejeté. M. LeBlanc s'oppose à la motion. L'hon. M. Mercier appuie la motion de l'hon. M. Marchand. M. Stephens appuie la motion. M. Robidoux continue le débat en appuyant la motion. M. LeBlanc soulève une question d'ordre. Il déclare la motion hors d'ordre. L'orateur déclare la motion dans l'ordre. M. McShane continue le débat en faveur de la motion Beaubien.

Séance du soir

La chambre s'ouvre à 8 p. m. La chambre se forme en comité-général et adopte plusieurs bills. M. Gagnon se lève pour retirer les paroles d'hier soir, à l'égard de M. LeBlanc. M. Marchand propose secondé par M. Mercier que les explications données soient suffisantes pour suspendre la motion Dechéne. M. le procureur-général propose une motion pour réviser le bill concernant la charte de St. Henri soit renvoyé au comité des bills privés pour entendre les deux parties. Avant de passer à l'ordre du jour M. Mercier se lève pour inviter le leader de la chambre à engager M. LeBlanc, à retirer les paroles non-parlementaires d'hier soir, M. le

procureur ne croit pas que ces paroles ne soient pas parlementaires et il ne peut pas obliger le député de se retracer. M. LeBlanc se lève pour expliquer ces paroles, mais M. Mercier soulève une question d'ordre. M. Garneau se lève pour engager de clore le débat en suivant l'exemple de M. Gagnon.

M. Marchand propose secondé par McShane que M. LeBlanc n'ayant pas retracé les paroles suivantes : " Il est regrettable que M. Mercier soit descendu si bas " sur des questions d'enfantillage, il est résolu que M. LeBlanc a encouru la censure de cette chambre et qu'il mérite d'être censuré.

M. Taillon croit que les paroles ne sont pas blessantes à l'égard de M. Mercier. M. Nantel cite des auteurs pour prouver que les paroles sont parlementaires.

M. McShane dit qu'une fois il a adressé des paroles non parlementaires à l'égard de M. Chapleau ; mais, en gentilhomme, il a cru qu'il était de son devoir de se retracer. Il dit que tout gentilhomme doit se conduire en gentilhomme envers les autres et il pense que M. LeBlanc devrait se retracer.

M. Gagnon cite des auteurs pour prouver que les paroles ne sont pas parlementaires. Si la majorité décide que ces paroles sont parlementaires, elle jettera du discrédit sur la dignité de la Chambre.

M. Robidoux revendique pour son chef la rétraction des paroles d'hier soir.

M. Stephens parle dans le même sens.

M. Flynn prétend que M. LeBlanc était dans l'ordre, et que la Chambre doit rejeter cette motion de censure.

M. Lemieux dit regretter que le député de Laval n'ait pas suivi la ligne de conduite honorable du député de Kamouraska.

M. Lemieux propose, appuyé par le Dr Rinfret, comme amendement que le député de Laval soit requis par l'Orateur de retirer les paroles mentionnées.

M. Faucher regrette de voir l'argent du peuple dépensé si inutilement depuis quelques séances. Il propose un sous-amendement comme vidant la question.

M. Marchand. — L'opposition refuse d'accepter un tel amendement

M. McConville appuie la conduite de M. LeBlanc.

M. White s'appuie sur le mot fas, pour prouver qu'il est injurieux.

M. Poupore dit que nous passons le temps à discuter des questions d'ordre et que les affaires de la province ne marchent pas.

L'hon. M. Mercier, si M. Gagnon n'avait pas retiré ses paroles, il aurait cru de son devoir de résigner son siège à la chambre. Il a insisté auprès de M. Gagnon, afin de donner l'exemple à l'autre côté de la chambre, mais il a été déçu dans ses espérances.

M. Taillon veut protéger M. LeBlanc et refuse de vouloir engager M. LeBlanc à retirer ses paroles. Il invite M. l'Orateur à faire venir M. LeBlanc afin de déclarer de son siège que les paroles qu'il adressait hier soir n'étaient ni injurieuses ni blessantes à l'égard du député de St. Hyacinthe.

L'hon. M. Mercier dit que si le sous-amendement de M. Faucher est vrai le député de Laval ne doit pas craindre de venir déclarer de son siège, qu'il a approuvé ce sous-amendement

M. Faucher se lève et dit que M. LeBlanc doit venir à son siège pour faire de telles déclarations.

M. Mercier remercie M. Faucher de sa loyauté. Mais le député de Laval refuse toujours de se rendre à son siège.

Quelques paroles s'échangent entre MM. Faucher, Nantel et Mercier.

On lit le sous-amendement changé de quelques mots et M. LeBlanc se rend à son siège, mais il refuse encore de retirer ses paroles et d'approuver le sous-amendement.

M. Mercier demande à inscrire le sous-amendement dans le procès-verbal.

M. Taillon s'y refuse.

M. Assolin prétend que les paroles ne sont pas imparlementaires et injurieuses.

M. Flynn parle encore quelques minutes, puis les membres sont appelés en Chambre pour le vote.

Le vote se prend à 1 heure p. m., sur le sous-amendement Faucher. Pour, 33 ; contre, 15. M. Mercier ne votant pas, étant personnellement intéressé.

L'amendement de M. Lemieux est perdu sur la même division, ainsi que la motion principale.

Parlement Fédéral

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 13 mai.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures.

M. Scott demande si le gouvernement va mettre un montant dans les estimés supplémentaires dans le but d'améliorer la rivière Rouge aux rapides St André afin de la rendre navigable pour les vaisseaux des lacs.

Sir Hector répond que d'après le rapport des inspecteurs qui ont étudié l'endroit à être amélioré, l'ouvrage coûterait un demi-million de piastres, et que le gouvernement n'a pas encore décidé de faire faire les améliorations demandées.

En réponse à M. Scott, le ministre de l'Agriculture dit que le gouvernement va faire faire cette année le recensement de la province de Manitoba.

En réponse à Sir Cartwright, l'hon. Bowell dit que la valeur totale des marchandises exportées du Canada depuis le 1er juillet jusqu'au 1er avril du présent exercice est de \$57,098,674. Pour la même période l'année dernière elle était de \$54,782,576.

Les marchandises importées pour la même période sont de la valeur de \$72,756,598, et pour la période correspondante de l'année dernière de \$73,655,255, à l'exception pour cette année des importations dans la Colombie Anglaise.

M. Kirk demande si le gouvernement a fait un contrat avec quelque compagnie pour la construction de la ligne courte entre Montréal via Fredericton jusqu'à Salisbury.

En l'absence de M. Pope, retenu à sa chambre par la maladie.

L'hon. M. Thompson répond qu'il y a un contrat avec la compagnie du chemin de fer Intercolonial pour la construction du chemin en question.

L'hon. M. Chapleau propose la troisième lecture du bill relatif à l'immigration chinoise.

M. Mitchell demande que ce bill soit de nouveau référé au comité général de la chambre pour amender la partie qui traite du salaire de l'interprète chinois. Au lieu de \$3,000 on veut qu'il soit de \$1,000.

L'hon. M. Chapleau s'oppose à l'amendement et M. Blake l'appuie.

Le vote est pris et l'amendement est perdu sur un vote de 60 contre 114.

Le bill est ensuite lu et adopté. Sur motion de l'hon. M. White, le bill relatif à l'acte des terres du Dominion de 1884 est lu pour la troisième fois et adopté.

La chambre s'occupe ensuite et aussi après l'ajournement de plusieurs bills du gouvernement.

Avant que la chambre se forme en comité des subsides M. Mitchell désire connaître des détails sur la saisie du bateau pêcheur américain David J. Adams.

L'hon. M. Foster dit que la goélette David J. Adams était dans le bassin Digby la semaine dernière et elle achetait du poisson en contre-venant avec les termes du traité de 1818. Elle a violé aussi les lois du Canada en restant plus de 24 heures dans le bassin sans faire rapport au collecteur des douanes. Des procédés légaux ont été tentés.

M. Vail veut avoir d'autres informations, mais Sir John dit que les renseignements utiles au pays ont été donnés. Il n'y aura pas de difficultés avec les Etats-Unis parce que ses relations avec l'Angleterre et le Canada sont très amicales.

L'hon. M. Laurier propose une amnistie générale aux mépris engagés dans l'insurrection du Nord-Ouest.

Sir John Macdonald dit que le gouvernement a résolu d'accorder aussitôt que possible une amnistie pour ceux qui n'ont pas participé à aucun meurtre, et il demande à l'honorable député de retirer sa motion.

B. Blake se dit content des déclarations du premier ministre et il conseille à M. Laurier de retirer sa motion ; ce qui est fait.

La chambre va en comité des subsides, quelques items passent et la chambre s'ajourne à 12.45 heures.

Résumé des Dépêches

LE "HOME RULE"

DÉCLARATION DU GÉN. WOLSELEY. — REPRISE DU DÉBAT SUR LA SECONDE LECTURE DU BILL. — ATTITUDE MENAÇANTE DES LOYALISTES D'ULSTER.

Londres, 13. — Les galeries des communes étaient remplies cette après-midi. On s'attendait à un débat animé sur le projet de loi Home Rule.

M. H. Campbell Bannermann, secrétaire de la guerre, en réponse à M. Healy a dit que la déclaration faite par M. William Johnston, député loyaliste pour Belfast sud, que le général Wolseley avait déclaré que si le Home Rule était accordé à l'Irlande et qu'on lui ordonnerait de supprimer une révolte dans l'Ulster il abandonnerait sa charge avec mille autres officiers anglais, pour se joindre aux rebelles, est ni plus ni moins qu'une fausseté.

Le secrétaire de la guerre a ajouté que le général Wolseley l'avait autorisé à formellement contredire cette déclaration. Le général ajoute qu'il n'a jamais fait allusion à la question Home Rule dans aucun discours prononcé par lui.

Le débat sur le Home Rule se continuera de jour en jour à partir de lundi prochain. Le secrétaire en chef d'Irlande proposera demain la seconde lecture de son bill relatif à l'achat et à l'usage des armes en Irlande.

Le débat sur le Home Rule est repris par Sir Henry James, libéral, il est contre le projet de loi. Il réprovoque les menaces des loyalistes de l'Ulster. Mais il dit qu'il ne saurait être pour le bill du premier-ministre parce qu'il ne protégé pas suffisamment les droits de la minorité irlandaise-loyaliste.

M. H. Bameerman, secrétaire en chef d'Irlande est en faveur du Bill. Il espère que la majorité des députés sera en faveur du projet de loi.

Armagh, 13. — Une nombreuse association de Loyalistes a été for-

mée ici dans le but de s'armer et de s'exorcer pour faire de l'opposition au projet de loi Home Rule.

Cette société a pris des arrangements pour l'achat d'un grand nombre de carabines. Elle s'est procuré une certaine quantité de matériel de guerre. Plusieurs paysans sont entrés dans les compagnies déjà formées.

Les souscriptions pécuniaires ne manquent pas aux Loyalistes pour mettre à exécution leur projet de soulèvement. Elles sont de \$100 en descendant.

New-York, 13. La question des pêcheries soulève une assez vive discussion entre les autorités anglaises et américaines. On s'est occupé beaucoup hier à Washington de la saisie de la goélette Adams. Lord Lansdowne a été saisi de l'affaire et a répondu à Lord Granville qu'il n'y avait aucune question de territoire en litige.

Paris, 13. — Le gouvernement français a notifié le Vatican qu'il était impossible pour la France d'approuver la nomination d'un nonce du pape à Pékin parce que la création d'une pareille charge préjudicierait, dans les circonstances actuelles, à la position prise par la France d'être le protecteur seul et exclusif des missions catholiques de la Chine.

Cot avis n'a pas terminé le différend entre la France et le Vatican.

Ojoll, 13. — Terrible cyclone magasins endommagés. Pertes, 250 000. Une jeune fille a été emportée par le vent, précipité sur la voie du chemin de fer et tuée instantanément.

Dayton, Ohio, 13. — Orage, hier soir ; caves inondées ; pertes considérables.

Chicago, 13. — Il est tombé de la grêle pendant l'orage, hier soir. Les moissons et les fruits ont été endommagés.

Dayton, Ohio, 13. — Les fils du téléphone et du télégraphe ont été abattus par la grêle. Ponts emportés, récoltes détruites. Deux églises ont été démolies.

Hamilton, 13. — La tempête de vent et de tonnerre qui est passée sur Butler County, mercredi la nuit, a complètement isolé Hamilton du monde extérieur à l'exception de Cincinnati. La foudre est tombée sur quatre granges, les consommant ainsi que leur contenu. Sept ponts ont été emportés, deux sur le chemin de fer Cincinnati, Richmond et Chicago, et deux sur la voie Cincinnati, Hamilton et Dayton.

Indianapolis, 13. — Tempête affreuse ici hier soir. Maisons, granges, clôtures, tout a été emporté par le vent. Un homme a été tué et plusieurs autres blessés gravement.

Nouvelles Générales

GRANDE ASSEMBLÉE RIELLISTE

Dimanche prochain, aura lieu au Champ-de-Mars, à Montréal, à trois heures de l'après-midi, une grande assemblée publique, convoquée dans le but de condamner la conduite des députés des chambres locale et fédérale, au sujet des affaires de Riel et des Métis.

M. L. O. David, dit que des orateurs éminents des deux partis politiques feront des discours, et que cette assemblée sera l'une des plus importantes que l'on ait encore vues.

M. J. Israël Turle assistera-t-il à cette assemblée pour réitérer les déclarations qu'il a faites dans le mois de novembre dernier ?

ASSOCIATION NOCTURNE

Entre huit et onze heures du soir, les personnes qui traversent le Champ de Mars voient toujours quelques longs individus errant dans les ténèbres en arrière du Palais de Justice. Ils sont là, fuyant la lumière des gaz, se glissant comme des fantômes sous les peupliers. Ces ombres ont des allures féminines, quoique portant le pantalon à la dernière mode, une voix douce et sourde, lorsqu'elles se font entendre, et courent comme des lièvres lorsqu'elles voient le casque ou les boutons jaunes des gardiens de la paix. Il est évident que ce sont des membres de cette association nocturne dont Pesant était le maître de cérémonie, avant d'aller en prison.

La patronne doit avoir une entrevue avec la société cette semaine.

LE DRAME "RIEL"

Vendredi soir, 14 courant, à 8 hrs. précises, le drame "Riel" en 4 actes et 1 prologue sera lu dans la salle de la société mutuelle française, 1511, rue Notre-Dame.

Cette œuvre éminemment nationale, et dont toute la presse française a déjà parlé, offrira aux auditeurs un attrait que les circonstances actuelles augmenteront encore.

La séance est publique et gratuite. Les auteurs espèrent qu'un nombreux auditoire leur fera l'honneur d'y assister.

SOIRÉE DRAMATIQUE

Hier soir, au Collège de Lévis, a eu lieu la séance annuelle de l'Académie St. Augustin. On n'y a donné le "Fils d'Amaury" tiré de la fille de Roland. Cette transformation ne fait pas perdre au drame le mérite qu'on lui connaît, et les acteurs ont fait preuve d'un talent si remarquable, que vraiment cela n'y paraissait pas. Nous leur devons des félicitations ainsi qu'aux professeurs, sous la direction desquels ils se sont si bien formés.

Pour la Colombie

Une cinquantaine d'hommes sont partis hier soir par le Pacifique pour la Colombie Anglaise pour aller travailler.

A Travers Québec

Assemblée

Au marché Montcalm, dimanche, le 16 du courant, à 3 heures P. M. Il y aura une assemblée générale des compagnons peintres de Québec, pour affaire importante.

Des orateurs populaires adresseront l'assemblée.

Par ordre : G. MASSE, Asst.-Secrétaire.

La fermeture à bonne heure

Il nous fait infiniment plaisir de voir que la question de la fermeture à bonne heure des magasins de nouveautés du faubourg St-Jean, de St-Roch et de St-Sauveur, vient d'avoir une solution dont nous félicitons sincèrement MM. les marchands et leurs nombreux employés.

L'affaire habilement menée de part et d'autre, et la confiance et l'estime mutuelles aidant, il ne pouvait en être autrement. Enfin, la chose est réglée, et chacun s'en réjouira, même le client qui attendait toujours la dernière minute pour faire ses achats et qui pourra se dispenser à l'avenir de courir les magasins jusqu'à dix heures. A l'avenir, tout sera clos à huit heures, excepté la veille des dimanches et des fêtes.

Nous croyons savoir qu'en cette circonstance, comme toujours, d'ailleurs, M. J. B. Laliberté, le populaire chapelier de la rue St. Joseph, a fait preuve d'un désintéressement et d'une générosité qui l'honorent. Quoique ne faisant pas le commerce des nouveautés, et se trouvant par conséquent en dehors du mouvement, il a compris qu'il nuirait à celui-ci en ne lui donnant pas son adhésion. Et puis il a pensé aussi au nombreux personnel qu'il emploie lui-même, et spontanément il a signé.

On ne saurait trop louer de pareils actes.

M. Laliberté a été imité par MM. Deschênes et Gingras, Goulet, T. Dussault, et les directeurs de la compagnie de confection Grande Union.

Déserteur

Un soldat de la cavalerie, nommé Beaudoin, s'est sauvé de la Citadelle ces jours derniers. On ne l'a pas encore arrêté.

Mariage

Nous apprenons que monsieur Paul Blouin, avocat de Québec, et rédacteur du Courrier de St-Hyacinthe, doit se marier bientôt avec mademoiselle Marie-Louise Legendre de St-Hyacinthe.

Arrivées aux hôtels

(Mountain Hill.)

A. Corneiller, Berthier ; monsieur et madame T. M. Laganière, Sainte Anne La Perade ; L. S. Labelle, P. H. Hébert, D. C. Firth, Montréal ; madame Audet, St. Anselme ; J. Dumais, lac St. Jean ; J. E. Lizotte, Roberval, L. S. J. ; J. O. Bourbeau, M. A. Plamondon, Arthabaskaville ; Isaac Fréchette, St. Hyacinthe ; Jos. C. Lilois, Montmagny ; P. W. Nagle, Sherbrooke ; Pierre Boutin, St. Raphaël ; Moïse Paradis, Ste Malachie ; G. A. de St. Georges, Cap Sante ; H. G. Poirier, Petit Rocher, N. B. ; D. Blair, Métis ; A. Bélanger et fils, Montmagny ; Aug. d'Onjon, Saint Mathieu.

Le Pavillon des Patineurs

Le Pavillon avant hier et hier, a encore été bien achalandé. L'on ne dirait pas, à voir patiner les dames et les messieurs, qu'ils ont commencé seulement samedi dernier, à se donner ce loisir. M. Jean-Charles Routhier surtout se fait remarquer par la souplesse avec laquelle il exécute certaines courbes qui lui attirent l'admiration de tous. Les dames et les messieurs qui voudront apprendre de quelle manière il faut se laisser glisser les pieds pour être élégants, n'auront que la peine de s'adresser à M. J. C. Routhier.

Nous avons aussi remarqué parmi les patineurs élégants MM. Charles Deguise et Elzéar Fiset, qui avant longtemps pourront donner des leçons d'élégance, aux commençants.

Malheureusement, il y a certains jeunes gens qui résistent au courant général et tout en venant au pavillon ne veulent pas patiner. L'un d'eux surtout, qui est bien connu du public, ne veut pas céder aux tendres sollicitations de ses amis et jure qu'il ne patinera jamais. Nous espérons cependant le voir avant longtemps entrer en lice. Ce jeune homme, doué d'une force Herculeenne, se verra entraîné avant longtemps par l'exemple des autres et abandonnera les haltères pour se donner corps et âme aux patins.

Nous nous abstons de parler des dames car nous craignons de blesser leur modestie ; elle nous permettront cependant de dire quelles font preuve d'une grande élégance.

Echappé belle

Hier après-midi, vers 5 heures, une Dame âgée traversant la rue vis-à-vis du bureau du poste de la Haute-Ville, a été renversée par un voiture qui passait en cet endroit. Elle a été frappée à l'épaule par le timon de la voiture, et peu s'en est fallu qu'elle fût écrasée. On s'est empressé de venir à son secours, et heureusement, elle n'a eu aucun mal.

Pour la Colombie

Une cinquantaine d'hommes sont partis hier soir par le Pacifique pour la Colombie Anglaise pour aller travailler.

CET ESPACE EST RÉSERVÉ PAR OCTAVE LEMIEUX & Cie, ENCANTEURS.

AFFAIRES MARITIMES

Le montant perçu à la douane, le 13 mai, est de \$2,821 30

Arrivées et départs des vaisseaux.

EN DESTINATION DE QUÉBEC.

Tonsberg, —, Vidrossan, 11 mai. Sjöfin, —, Dublin, 10 mai. Sif, Waage, Londres, 10 mai. Louise, —, Newcastle, 10 mai.

EN DESTINATION DE MONTRÉAL.

Lake Superior (s), Stewart, Liverpool, 11 mai.

Arrivages dans le port de Québec

13 mai.

Steamer Sarnia, Gibson, Liverpool, 30 avril, via Belfast, Wm M Macpherson, 162 passagers, cargo pour Québec, Montréal et l'Ouest. Barque Iris, Hansen, Cork, 16 avril, J. Burstall et Cie, lest. —, Des Olson, Anvers, 15 avril, R. Dohell et Cie, lest. —, Ruby, Morris, Dublin, 18 avril, McArthur Bros, lest. —, Sabina, Zornichow, Tonsberg, 14 avril, R. R Dohell et Cie, lest. —, Donald Ferguson, Campbell, Belfast, 15 avril, J. Burstall et Cie, lest. —, Princess Alexandra, Hollywood, Greenock, 11 avril, DeWolf et Powell, charbon. —, Herman, Wetlesen, Fredrickshall, 12 avril, Frs Gunn, lest. Prince Patrick, Newman, Greenock, 16 avril. Hildur, Hansen, Newport, 10 avril. Steamer Colan, —, Sydney, Colombie Britannique, pour Montréal.

ENTRÉE EN CHARGEMENT.

13 mai.

Loyal, 1427, Liverpool, Bryant, Powis et Bryant, Russell, Pointe Lévis. Hovding, 1192, Londres, Bryant, Powis et Bryant. Saja, 597, Montrose, McArthur Bros, anse Dinning.

EXPÉDIÉES.

13 mai.

Goélette Dominion, Cass, Gaspé, Ureter, Stewart et Cie. —, Florence, Richard, Anticosti, Dinning et Brown.

Chaussures ! Chaussures ! !

NOUVEAU MAGASIN

—DE—

Chaussures

—DE—

Chaussures

—DE—

Le public trouvera au NOUVEAU MAGASIN, No. 91, RUE ST-JOSEPH, St-Roch, un assortiment complet et des mieux choisis, de Chaussures, qui se vendent à un prix défiant toute compétition.

On trouvera aussi à ce magasin tout genre de chaussures dans les plus bas prix.

M. J. E. Comtois a en mains un grand lot de chaussures achetées en Job, qu'il vendra à très bas prix.

Souliers bottinés pour dames, 55 c. Bottines en cuir solide pour dames, de 85 c. à \$1.00. Gaiters pour hommes, \$1.00. Soulier Eccler pour dames, 85 c. à 1.00 valant \$1.25.

Ce nouveau magasin est ouvert depuis Samedi, le 8 courant

Le public et tous les amis sont respectueusement invités d'aller y faire une visite.

Les meilleurs ouvriers pour ouvrage sur commande sont attachés à cet établissement.

Toute commande sera exécut

Eugene Isabey

Le Figaro du 27 avril consacre un long article à Eugène Isabey le célèbre peintre de genre qui vient de mourir.

Eugène Isabey, dit le Figaro, souffrait depuis longtemps de la goutte, qui s'est compliquée, il y a deux semaines, d'une fluxion de poitrine. Quels qu'aient été les soins et les ménagements dont on ait entouré le malade, on conçoit qu'un vieillard de quatre-vingt-deux ans ait succombé à cette double atteinte.

L'histoire de son existence est des plus simples: elle n'offre pas de ces grandes péripéties, de ces grands bouleversements qui donnent l'intérêt aux biographies: elle s'est passée entièrement dans l'étude.

L'intérieur de sa demeure de Lagny était simple et modeste, comme la maison de la cité Frochot qu'il avait longtemps habitée avant de quitter Paris d'une façon définitive.

Les murailles de son immense atelier étaient recouvertes de copies d'après les maîtres, d'esquisses, de toiles retournées, de portefeuilles remplis d'études; on peut juger par là quel était l'homme, et combien le travailleur aimait la solitude et le recueillement.

On sait qu'Eugène Isabey était le fils du peintre miniaturiste Jean Louis Isabey, mort en 1855. Il soutint dignement comme peintre un nom que son talent suffisait à illustrer; mais ce que beaucoup ignorent, c'est qu'à vingt-deux ans il n'avait pas encore touché un pinceau.

Il avait voulu être soldat, puis marin, mais le père avait résisté; il croyait avoir largement payé à son pays la dette de sang par la perte d'un fils mort au feu en 1812. "Tu seras peintre ou tu ne seras rien, lui disait-il" et lui, répondait: "Je serai tout, excepté peintre."

Le père et le fils ne se cédaient rien: quand un matin le père lui déclara que tout avait une fin: "A quatorze ans, mon cher ami, je gagnais ma vie; tu as vingt-deux ans passés de quinze jours, te voilà en retard de huit ans au moins sur moi. Il est temps de songer à travailler: voici quatre cents francs, je te les prête, c'est le dernier argent que tu reçois de ton père."

Avec l'argent paternel, Eugène partit pour le Havre. Il avait toujours en envie de voir la mer. Les vagues et les vaisseaux le transportèrent d'admiration: il consacra huit jours à cette admiration, puis les dernières paroles de son père lui revinrent à la pensée, et finalement il prit une planche et à l'aide de ficelles, de fils de soie et d'allumettes, chercha à se rendre compte de la façon dont étaient disposés les cordages des navires: le jeu de la lumière dans les vagues le préoccupait surtout.

Il eut alors l'audace d'acheter un peu de couleur, deux toiles et des pinceaux; et il patagea pendant quinze jours là-dessus, puis il revint à Paris pensant fournir à Isabey la meilleure preuve que l'art du peintre ne se transmet pas avec le sang.

Le père pleure de joie en voyant ces ébauches: "Pas de dispositions! mais tu es plus fort que moi! cours acheter des toiles et travaille, il faut rattraper le temps perdu."

Quand Eugène rentra, il trouva son père avec deux artistes qui s'extasiaient sur les fameuses marines et qui les achetaient mille francs! Le marché conclu, Eugène stupéfait, allait empêcher l'argent quand son père l'arrêta:

"Pardonne-moi, dit-il, je reprends mes quatre cents francs, le reste est pour toi."

Madame Isabey n'a pas quitté un seul instant son mari pendant cette maladie: elle faisait toutes les journées à son chevet.

Une sœur que le peintre affectionnait beaucoup, Mme Wey, la femme d'un ancien agent de change, était décédée en 1881. Cette mort avait été pour Isabey un très grand chagrin, et il s'était retiré depuis cette époque dans sa propriété de Lagny, au milieu de ces bois qui lui avaient donné la méditation pour ses meilleures œuvres.

EAU CHAUDE.

Vu que le chauffage à l'eau chaude est devenu avec raison le chauffage adopté dans toutes les résidences, le temps est arrivé maintenant de choisir la bouilloire que l'on se propose d'adopter pour l'hiver prochain.

LA BOUILLOIRE (SUPER-HEATER) DE SAMPSON

à été, pour deux raisons, éprouvée et garantie par les hommes pratiques et le public en général. Toutes les personnes qui en ont fait l'essai sont prêtes à en attester la supériorité sur toutes les bouilloires qui sont actuellement sur le marché, au point de vue de son efficacité, de l'économie qu'elle entraîne et de sa simplicité.

Etant faite de métal solide, elle n'a point de jointures qui soient susceptibles de subir de dilatation ou de contraction. Elle est partout d'égale force, très simplement construite, aisément nettoyée parce que l'on en atteint chaque partie sans difficulté. Sa surface colorifère est beaucoup plus étendue et mieux placée que dans toute autre bouilloire en proportion avec l'espace réservé au feu. L'eau passe deux fois dans la Bouilloire et la laisse ensuite à son plus haut degré d'ébullition pour se diriger dans les tuyaux. La bouilloire se distribue d'elle-même, et quand elle est une fois bien arrangée elle fonctionne à température égale pendant 8 ou 10 heures.

Note.—Le Super-Heater peut être adopté aux bouilloires cylindriques qui sont maintenant en usage.

On peut aller voir fonctionner cette bouilloire à l'Établissement de R. SAMPSON, 251, rue St-Jean, où l'on pourra obtenir gratuitement tous les renseignements nécessaires et prendre connaissance des certificats qui attestent la valeur de la bouilloire.

R. SAMPSON, 251, rue St-Jean. 26 mars 1886. 154

AVIS PUBLIC.

VICTOR MARIER, 83, RUE D'AIGUILLON.

Le soussigné informe le public qu'il achètera des réclamations sur comptes, et livres de crédits, etc. Prêtera de l'argent par somme de \$25.00, \$100.00 et au-dessus à courte échéance seulement; aussi s'occupera de faire la collection promptement comme par le passé. Attention spéciale à la collection de créances de successions, et aussi collection pour les villes étrangères acceptées. Toutes correspondances et transactions confidentielles, réponses à toutes lettres.

Adressez VICTOR MARIER, 2ème étage, No. 83, rue d'Aiguillon, Faubourg St-Jean.

HEURES DE BUREAU:—8 h. à 9 h. a. m., 12 h. à 14 h. p. m. 6 h. à 7 h. p. m.

M. VICTOR MARIER est le seul sous-agent dans la ville de Québec pour la Loterie Nationale. 2 avril 1886. —163

PORTRAITS!

Grandeur "Cabinet." 2.00 LA DOZ. —CHEZ—

VALLÉE, 39, Rue St.-Jean, AVEC PRIMES, Valant depuis 25 cts à \$5, DONNÉES GRATIS

Pour chaque douzaine de portraits. 20 mars 1886, 1m—142

LA MANUFACTURE

DE CHEMISES DE QUÉBEC Nos. 116 à 120, Rue St-Paul, B.-V.

A. GINGRAS & CIE, propriétaires, A. S. BEAUCHEMIN, Gérant.

Demandez, chez les marchands en gros de Québec, les Chemises de cet établissement, les meilleures et aux prix les plus avantageux. Québec, 9 janvier 1886.

AVIS

J. GILBERT, CORDONNIER 296 Rue St. Jean, 298. 2 avril 1886. —164

MOULIN PARE,

Sciage et Rabotage, Boîtes d'emballage, Éclisses à Allumettes, Boîtes en carton de toutes qualités. Coin des Rues l'ALLEMAND ET CARON, St-Roch, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

Opinion du Capt. C. E. Holiwell SUR L'EAU ST. LEON.

MM. Gingras, Langlois & Cie., Seuls Agents de la Puissance, Québec.

MESSIEURS.—J'ai le plaisir d'attester l'incontestable bénéfice que j'ai tiré de l'usage de la justement célèbre

Eau St. Leon

Pendant les dix années qui ont précédé l'année 1885, j'ai souffert le martyre du Rhumatisme et de la Goutte que des excursions de chasse et de pêche m'avaient fait contracter.

L'année dernière, j'ai fait l'essai de votre célèbre EAU ST. LEON, et j'ai régulièrement continué à en faire usage. Je dois déclarer que pendant les derniers douze mois je n'ai plus ressenti les atteintes de mes anciens ennemis de quelque manière que ce fût.

Bien à vous, CAPT. C. E. HOLIWELL. 3 avril 1886. c.—165

CHEMIN DE FER QUEBEC-CENTRAL

Arrangements d'automne et d'hiver.

LUNDI, LE 5 AVRIL 1886 Les Trains circuleront comme suit.

Table with columns: Malls, Mirte, Prct. and rows for various train routes and times.

Ancienne maison Montcalm Cafe Montcalm Hotel



36, RUE ST-LOUIS QUÉBEC, Lunch à toute heure. Z. ROGER & CIE. 6 mars 1886. 1a—122

Chaussures!

Chaussures! NOUVEAU MAGASIN — DE — CHAUSSURES

Le public trouvera au NOUVEAU MAGASIN, No. 249, RUE ST-JOSEPH, St-Roch, un assortiment complet et des mieux choisis, de CHAUSSURES, qui se vendent à un prix défiant toute compétition.

M. GUILLEMETTE, le propriétaire de ce nouvel établissement, a quatorze années d'expérience dans la manufacture et a passé cinq ans au magasin de M. Dassylyva, où il a acquis dans ce genre de commerce toute l'expérience voulue.

On trouvera aussi à ce magasin tout genre de chaussures dans les plus bas prix. M. Guillemette a en mains un grand lot de chaussures achetées en Job, qu'il sacrifiera.

Souliers boutonnés pour dames, 55 c. Bottines en cuir solide pour dames, de 85 c. à \$1.10. Gaiters pour hommes, \$1.00. Soulier Écoteur pour dames, 85c. à \$1.00 valant \$1.25

Ce nouveau magasin est ouvert depuis Samedi, le 10 courant

Le public et tous les amis sont respectueusement invités d'aller y faire une visite. Les meilleurs ouvriers pour ouvrage sur commande sont attachés à cet établissement. Toute commande sera exécutée sous le plus bref délai, et avec tout le soin possible.

— ALLEZ CHEZ — JOSEPH GUILLEMETTE, No. 249, RUE ST-JOSEPH, ST. ROCH. 15 avril 1886. 1m—187

Chapeaux! Chapeaux!

C'EST LE TEMPS PLUS QUE JAMAIS D'ABANDONNER LES CASQUES.

Voici le printemps qui arrive. Achetez vos chapeaux chez

J. F. O'BRIEN, No. 95, RUE ST-JEAN.

Vous y trouverez le véritable chapeau élégant, bon marché, au prix du gros 24 mars 1886. 3m—144

La Banque Nationale

Le PREMIER MAI prochain, et après, la banque paiera à ses actionnaires un dividende de deux par cent, sur le capital payé, pour le semestre finissant le 30 avril prochain.

Le livre des transports d'actions sera clos, depuis le 16 jusqu'au 30 avril inclusivement.

L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu au bureau de la banque, Basse-Ville, SAMEDI, le 15 MAI prochain, à trois heures P. M.

Par ordre du Bureau, P. LAFRANCE, Caissier. 19 mars 1886. 2m—140

Le "Monde Illustré"

Le 24 avril, le "MONDE ILLUSTRÉ" paraîtra à douze pages au lieu de huit. Cette augmentation commencera en même temps que le nouveau feuillet qui sera également le plus intéressant et le plus étonnant qui aura jamais été publié au Canada.

Deux cents dollars en primes sont donnés mensuellement et chaque copie du Monde Illustré peut gagner de un à cinquante dollars par mois.

En vente dans tous les dépôts de journaux et par les porteurs. Prix de l'abonnement un an, \$3.00; six mois, \$1.50; quatre mois, \$1.00—payable d'avance.

Un numéro spécimen envoyé sur demande. Adresse: BERTHAUME & SABOURIN, 39, rue St-Gabriel, Montréal. 8 avril 1886. 173

LOTTERIE NATIONALE

DE M. LE CURE A. LABELLE. VALEUR DES LOTS.

PREMIÈRE SÉRIE, \$50,000 00 GROS LOT \$10,000.

DEUXIÈME SÉRIE, \$10,000 00 GROS LOT \$2,500.

Grand tirage final des Lots

DE CETTE LOTERIE, LE 11 AOUT PROCHAIN

LES GROS LOTS SERONT TIRÉS. HATEZ-VOUS D'ACHETER VOS BILLETS.

Coût du Billet. Première Série, \$1.00. Deuxième Série, 25 cents.

Pour obtenir des billets, s'adresser, soit en personne, soit par lettres enregistrées au soussigné, agent pour le district de Québec, et à M. VICTOR MARIER, sous-agent, 83, rue d'Aiguillon. Envoyez 5 cents pour port et enregistrement de l'envoi des billets.

LOMER HAMEL, 58, Côte de la Montagne. Québec, 13 mars 1886.

BLANCHET AMYOT & PELLETIER AVOCATS NO. 61, RUE ST-PIERRE, BASSE-VILLE, QUÉBEC.

HON. J. BLANCHET, L.L.B., C.R. G. AMYOT. L. P. PELLETIER, L.L.B. Québec, 9 janvier 1886.

TERRE A VENDRE.

Le soussigné, pour cause de santé, offre en vente à St-Henri de Lévis, une terre de trois arpents sur trente, avec maison à deux étages en pierre de rang et en brique, grange de 100 pieds, hangar, etc., le tout en bon ordre. L'eau dans toutes les bâtisses. Plantations d'érables et verger à proximité de l'Eglise et du Québec Central. Prix modérés. Conditions faciles.

S'adresser au propriétaire, THÉO. BEAUDOIN, St-Henri de Lévis, ou à L.-E. THOMPSON, à La Justice, Québec. 5 mars 1886. 3m 3/4—119

Messieurs.—Depuis près de quarante ans je souffrais horriblement des bronches. Après avoir essayé différents remèdes, sans aucun soulagement, je me suis décidé à faire usage de L'EAU ST-LEON, j'en ai fait usage depuis sept mois et je suis maintenant complètement guéri. A ceux qui désireraient avoir quelques informations, je crois qu'il sera de mon devoir de faire part de mon expérience, s'ils s'adressent à moi, à mon bureau, No. 139, rue St-Pierre ou, No. 39, rue St-Patrice.

HONORÉ CASAUULT, H. C. S. La célèbre Eau Minérale de St-Léon est en vente chez tous les principaux Pharmaciens et Epiciers de la ville pour la modique somme de 25 cts le gallon.

GINGRAS, LANGLOIS & CIE, Seuls Agents pour toute la Puissance, Vis-à-vis l'Archevêché. 20 janvier 1886. 1a—187

Compagnie de navigation du Richelieu et Ontario

Arrangements du Printemps 1886

Les vapeurs de cette compagnie voyagent entre QUÉBEC et MONTRÉAL, feront le service comme suit:

Le steamer QUEBEC, capt. Robt. Nelson, les Mardis, Jendis et Samedis, à sept heures p.m., de Montréal.

Le steamer MONTRÉAL, capt. L. H. Roy, les Lundis, Mercredis et Vendredis.

MONTRÉAL ET TORONTO

Les vapeurs faisant le service entre ces ports, commenceront le 1er de juin.

QUÉBEC ET LE SAGUENAY

Le vapeur UNION, capt. Barras, commencera ses voyages le 4 mai, laissant Québec à 7.30 a.m., les Mardis et les Vendredis.

Le steamer ST-LAURENT, capt. Lecours, commencera ses voyages le 23 juin, laissant Québec à 7.30 a.m., les Mercredis et les Vendredis. Et le steamer SPARTAN, capt. Rivierin, commencera ses voyages le 1er juillet, laissant Québec à 7.30 a.m., le Jeudi.

Tous ces steamers touchent à la Baie St-Paul, aux Eboulements, à Murray Bay, Rivière-du-Loup, Tadoussac, l'Anse St-Jean, la Baie des Ha' Ha!

Le steamer SPARTAN partira aussi pour Chicoutimi, la Baie des Ha' Ha! les Dimanches, à 1 p.m., touchant à tous les ports de la route excepté la Baie St-Paul, les Eboulements et l'Anse St-Jean.

A vendre: BILLETS pour Montréal et pour l'Ouest. On se procure des chambres au quai Napoléon.

A vendre: BILLETS pour la ligne du Saguenay et chambres disponibles au bureau, quai St-André.

BILLETS à vendre pour tous steamers et chambres à louer chez M. R. M. Stockings, vis-à-vis de l'Hôtel St-Louis. A. DESFORGES, Agent. JULIEN CHABOT, Gérant de la ligne du Saguenay. Québec, 27 avril 1886. 205

TANNAGE A LA FAÇON.

TANNERIE DUGAL, QUÉBEC.

Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du soussigné. TANNAGE et CORROYAGE de première qualité. Prix modérés.

JOSEPH DUGAL, TANNEUR, 330 et 332, RUE ST-VALLIER, SAINT-ROCH. 20 janvier 1886. 1a—40

CHEMIN DE FER QUÉBEC et LAC ST. JEAN

Le et après LUNDI, le 2 NOVEMBRE, les trains circuleront tous les jours (excepté les dimanches) pour et de la station du Palais, Québec, comme suit:

ALLANT AU NORD 6.35 a m Train mixte laissera Québec pour Saint-Raymond, arrivant là à 10 a. m.

4.00 p m Train de la malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre, arrivant là à 7.45 p. m.

ALLANT AU SUD 6.00 a m Train de la Malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours, excepté le Dimanche et le lundi, pour Québec, arrivant là à 9.55 a. m.

3.00 p m Train mixte laissera St-Raymond à 4.00 p. m. pour Québec, arrivant là à 6.30 p. m.

Train de la malle reviendra de la Rivière à Pierre à 8.30 h. p. m. tous les samedis, à St-Raymond, arrivant là à 9.45.

Les trains circuleront sur l'heure du Eastern Standard.

Le train de malle se rencontre à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette, et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins.

BILLETS de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, émis les samedis, valables jusqu'au mardi suivant.

J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant. Chambres Commerciales. 22 janvier 1886 55

LA JUSTICE

Journal Indépendant

Publié tous les jours à deux éditions par jour.

PRIX DE L'ABONNEMENT ÉDITION QUOTIDIENNE \$3.00 par année. ÉDITION HEBDOMADAIRE 50 CENTIMS par année.

Aussi impressions de toutes sortes telles que: TÊTES DE COMPTES, FACTUMS, BLANCS DE COUR, DE BILLETS ETC., ETC.

La Justice est rédigée par un comité de collaborateurs. Secrétaire de la Rédaction: G. LEMAY.

IMPRIMÉ PAR La Compagnie d'Imprimerie Provinciale.

Brique A Vendre

100,000 BRIQUES ROUGES 30,000 BRIQUES PRESSÉES S'adresser à J. A. MAILLOUX 47, rue de la Couronne, St-Roch, Québec. 3 avril 1886, 1m—166